

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
M. David FOURNIER, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO,
Mme Amy MAZARI ALLEG, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET,
M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE,
Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE,
Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND,
M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI,
M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD,
Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT,
Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Catherine GAY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par Mme Isabelle LABROT
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO
Mme Laurence LEFEVRE par M. Claude TUMMINO
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEG
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN
Mme Anne-Sophie RIGAULT par M. Paul RUAT
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA

Mme Martine BAREL

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

34

AVIGNON JEUNES LOISIRS : Bases de loisirs de la Ville d'Avignon – Établissement d'un partenariat avec le Lycée René Char et l'IME l'Alizarine.

Mme HADDAOUI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon est fortement mobilisée pour construire une ville à hauteur d'enfant au travers de ces principaux engagements :

- **Bien-être et épanouissement** : La ville met en place des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs pour favoriser le développement personnel et social des enfants.
- **Inclusion et équité** : Avignon lutte contre l'exclusion et toute forme de discrimination, en veillant à l'équité pour tous les enfants.
- **Parcours éducatif de qualité** : La ville propose un parcours éducatif de qualité, adapté aux besoins de chaque enfant et jeune de son territoire.
- **Participation des enfants** : Avignon valorise et prend en considération la participation et l'engagement des enfants dans les décisions qui les concernent.
- **Partenariat avec l'UNICEF** : La ville a noué un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à la sensibilisation et au respect des droits de l'enfant.

Ces engagements montrent la volonté de la Ville de créer un environnement favorable à l'épanouissement et au bien-être des enfants.

Dans le cadre de sa politique de « vacances pour tous », Avignon dispose de centres de loisirs pour les mercredis, les petites vacances et les vacances d'été. En complément des offres de séjours et des stages sportifs, les petits Avignonnais peuvent être accueillis dans 4 centres maternels de proximité et 3 grandes bases de loisirs : Barthelasse, Souvine et Gadagne.

Il est proposé aujourd'hui d'affirmer les ambitions ci-dessus, notamment l'ambition inclusive et celle d'un parcours éducatif de qualité, à travers la signature de deux conventions de partenariat. Elles viennent formaliser un travail préexistant avec des partenaires extérieurs incontournables :

- **Partenariat avec le lycée René CHAR :** la convention permettra d'accueillir des stagiaires inscrits en baccalauréat professionnel animation dans nos bases de loisirs en période de vacances avec un responsable pédagogique municipal comme tuteur, de recevoir le lycée gratuitement pour des réunions sur la base, et au responsable pédagogique d'intervenir en formation auprès des jeunes au lycée. Les jeunes sont déjà accueillis sur les structures municipales les mercredis et les après-midi en périscolaire, la convention permettra de leur donner un terrain de stage plus adapté aux réalités du monde de l'animation, en accompagnant les enfants sur des journées complètes.
- **Partenariat avec l'Institut Médicoéducatif (IME) l'Alizarine :** permettant d'accueillir des enfants en situation de handicap avec leurs éducateurs sur nos bases de loisirs en période de vacances, de leur proposer un tarif partenarial sur les repas, de bénéficier de sensibilisation et outils pédagogiques apportés par l'IME auprès de nos équipes. L'accueil régulier des enfants avec leurs éducateurs de l'IME leur permet aussi de s'habituer au fonctionnement de l'accueil de loisirs et ainsi d'être plus en confiance pour une inscription lors des périodes de fermeture de l'IME. Cela permet également de proposer une solution de garde émancipatrice et adaptée aux familles qui travaillent ou ont besoin de répit.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 227-4 et suivants,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-1 et suivants,
Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
Vu le décret n° 2007-541 du 11 avril 2007 relatif aux accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif,
Vu les projets de convention.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'établissement d'une convention de partenariat global entre la commune d'Avignon et le lycée René Char ainsi qu'entre la commune d'Avignon et l'Institut médicoéducatif l'Alizarine ;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Anne-Catherine LEPAGE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 04/12/2025

ACTE PUBLIE LE 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :